

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 5 mai 2021

Présidence de Mme Laure JATON

Conseillers-ères présents-es : 86

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la réponse au postulat PLR « Pour une meilleure lisibilité de la situation financière de la Ville de Morges »
- vu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. de prendre acte du présent rapport,2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat PLR « Pour une meilleure lisibilité de la situation financière de la Ville de Morges ». |
|---|

Ainsi délibéré en séance du 5 mai 2021.

L'attestent :

La présidente

La secrétaire

Laure Jaton

Tatyana Laffely Jaquet